

14ème législature

Question N° : 93347	De M. Jean-Pierre Blazy (Socialiste, républicain et citoyen - Val-d'Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse > aéroports de Paris	Analyse > trafic. hausse. conséquences.
Question publiée au JO le : 16/02/2016		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les déclarations d'Augustin de Romanet, PDG d'Aéroports de Paris, dans le journal *Le Figaro* daté du 15 janvier 2016, qui déclare que Roissy Charles de Gaulle a la capacité de passer de 1 500 à 3 000 mouvements par jour. Il annonce que le trafic doublera d'ici 2035 et que le nombre de voyageurs pourra passer de 65 millions à 150 millions par an. Prétextant que 39 des 47 méga hubs internationaux sont déjà au bout de leurs capacités, l'aéroport francilien serait l'un des mieux placés pour s'agrandir et augmenter son trafic. S'il pointe que les aéronefs sont moins bruyants qu'auparavant (- 25 % de décibels en moins entre 2000 et 2014 selon lui), l'idée d'une croissance du trafic aérien est inacceptable compte-tenu de la saturation environnementale et de la sécurité du site que les contrôleurs aériens ne pourront assurer. Il lui demande s'il partage ces déclarations.